



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest
Secrétariat général
Unité ressources humaines
Pôle gestion des compétences*

[Dossier à renvoyer ou à déposer à l'adresse suivante :](#)

DIR Sud-Ouest
SG/URH/Pôle gestion des compétences
155, avenue des arènes romaines – 31300 TOULOUSE

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

NOTICE EXPLICATIVE
(pour remplir le dossier d'inscription)

1. COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Rubrique n° 1 : IDENTITÉ

Écrivez en lettres majuscules

Rubrique n° 2 : COORDONNÉES PERSONNELLES

Écrivez en lettres majuscules

Remarques

Merci de renseigner vos coordonnées téléphoniques et votre e-mail éventuel pour que nous puissions vous joindre en cas de nécessité.

En cas de changement de domicile après la remise du dossier d'inscription, vous devez impérativement avertir :

► **par courrier à l'adresse ci-dessus.**

Rubrique n° 3 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS A UN EMPLOI PUBLIC

Ce recrutement est soumis au statut général des agents publics titulaires de l'État et au décret portant statut des personnels d'exploitation :

- loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

NATIONALITÉ

Vous devez posséder la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de la première épreuve.

SITUATION MILITAIRE

Pour être nommé(e) fonctionnaire, il faut se trouver en situation régulière au regard du code du service national pour les ressortissants français et au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires.

AUTRES CONDITIONS EXIGÉES POUR ACCÉDER A UN EMPLOI PUBLIC

La justification des conditions ci-dessous sera exigée avant la nomination de la personne retenue :

- ▶ jouir de ses droits civiques en France pour des ressortissants français et dans l'Etat dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires
- ▶ avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires (bulletin n° 2 pour les ressortissants français).
- ▶ présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires.

Rubrique n° 4 : PERSONNES HANDICAPÉES

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie de votre département de résidence, vous devez joindre à votre dossier d'inscription les pièces demandées même si vous ne bénéficiez pas d'aménagement d'épreuve.

Le certificat médical (annexe 1) du dossier d'inscription doit être rempli par un **médecin agréé**. Vous **n'avez pas à régler cette consultation, elle sera payée par l'administration** sous réserve que le médecin nous retourne la partie à détacher accompagnée de sa note d'honoraires.

Vous ne pouvez bénéficier d'un aménagement d'épreuve que si vous êtes reconnu(e) travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, que cet aménagement a été prescrit par le médecin agréé et que vous avez joint l'ensemble des documents demandés au dossier d'inscription.

Pour information, afin d'obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé, entre autre, afin de bénéficier d'aménagements d'épreuves, vous devez vous adresser à la commission des droits et de l'autonomie de votre département de résidence.

Rubrique n° 5 : ENGAGEMENT

Vous devez **impérativement** remplir, dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable.

Les services du ministère de la Transition Écologique et Solidaire se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations.

2. ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois rempli, insérez votre dossier, complet et signé, dans une enveloppe.

Il devra être confié directement aux services postaux, en temps utiles, pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date **du 30 octobre 2017 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.**

Votre dossier devra être adressé à la :

Direction interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
SG/URH/Pôle gestion des compétences
155, avenue des arènes romaines
31300 TOULOUSE

Tout dossier sera refusé :

- s'il parvient dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date limite d'envoi des dossiers d'inscription (30 octobre 2017)

ou

- s'il parvient après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste.

